

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 805

19 avril 2010

SOMMAIRE

Adon S.A.	38599	Pocilia S.A.	38596
Agile S.A.	38600	Port Noir Investment S.à r.l.	38634
AI Global Investments S.à r.l.	38609	ProLogis France XII Sàrl	38602
Alya Finance S.à r.l.	38595	ProLogis France XII Sàrl	38602
Aura International S.A.	38632	ProLogis France XLVII S.à r.l.	38609
Berg Capital	38600	ProLogis France XVII S.à r.l.	38608
Cameron International S.A.	38603	ProLogis France XVI S.à r.l.	38609
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	38620	ProLogis France XXIII S.à r.l.	38608
Coliseum S.à r.l.	38596	ProLogis France XXVIII S.à r.l.	38607
Europa Real Estate II S.à r.l.	38600	ProLogis France XXXVII S.à r.l.	38608
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	38607	ProLogis ITALY XXII S.à r.l.	38606
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	38608	ProLogis Poland XIV S.à r.l.	38607
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	38622	ProLogis Spain III S.à r.l.	38603
Fairacre Properties (Lux) S.à r.l.	38606	ProLogis Spain IV S.à r.l.	38605
Fondation Luxembourg-El Salvador	38633	ProLogis Spain IV S.à r.l.	38605
Forest Value Investment Management S.A.	38595	ProLogis Spain IX Sàrl	38604
Garda Capital S.à r.l.	38623	ProLogis Spain IX Sàrl	38604
HBI Delta GP S.à r.l.	38605	ProLogis UK LXXI S.à r.l.	38606
High Liquidity Investment Fund	38594	ProLogis UK LXXIX S.à r.l.	38606
Horcus S.A.	38636	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l.	38602
Itama S.A.	38595	ProLogis UK XCI S.à r.l.	38607
IXIS Caspian Investment Fund	38594	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	38594
Kaslion S. à r.l.	38613	Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l.	38599
LDIGTL SA	38596	Solucom S.A.	38600
Lux-Edjar Luxembourg Sàrl	38605	SSF International S.à r.l.	38594
Matières Grises SA	38603	Torre Mayor Finance	38634
Max-Agri S.à r.l.	38603	WIHSA Holdings S.A.	38634
Medulux S.A.	38595		
Nirvana Holding S.A.	38622		

IXIS Caspian Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 53.209.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2010, LAC/2010/8717.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable "IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié de Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 21 décembre 1995 sous la dénomination de CDC Investment Fund et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 daté du 1^{er} février 1996.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, 1457 le 28 juillet 2009.

Les livres et documents sociaux de la Sicav resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036524/21.

(100035024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 88.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010036694/12.

(100036044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036695/10.

(100036138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 148.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010036706/13.

(100035528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Alya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.689.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010:

1. ABACAB S.à r.l., RCS B50.797, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé commissaire avec effet au 5 juin 2009, pour une durée illimitée.

Transfert d'actions:

En date du 15 février 2010:

Sanne Nominees Limited, a transféré ses 500 parts détenues dans la société ALYA FINANCE S.à r.l., à Consortia Trustees Limited, enregistrée sous le numéro 88777 à Jersey, avec siège social à Channel House, Green Street, St-Helier, Jersey JE2 4UH.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037230/21.

(100035813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.382.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036699/10.

(100035597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Medulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 114.036.

—
Wir sind umgezogen:

alte Adresse: Medulux S.A., 7, Lautegaass, L-5450 Stadtbredimus

neue Adresse: Medulux S.A., 5C, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Zum Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. März 2010.

Thomas Johannes

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010037566/14.

(100036425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Itema S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 27.383.

—
Suite à la lettre signée en date du 18 janvier 2010 la convention de domiciliation existante entre la Fiduciaire Fons Mangen et la société ITEMA S.A. a été dénoncée avec effet au 18 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037574/10.

(100036720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Coliseum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.081.

Suite à la lettre signée en date du 8 mars 2010 la convention de domiciliation existante entre la Fiduciaire Fons Mangen et la société COLISEUM S.à r.l. a été dénoncée avec effet au 8 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037573/10.

(100036713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pocilia S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 111.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010037718/10.

(100036447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

LDIGTL SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

In the year two thousand and ten, on the third day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LDIGTL S.A., a public company limited by shares (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 151.286 (the Company). The Company was incorporated on January 12, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Xavier Guzman, Avocat, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as Secretary, Antoine Fortier, Avocat, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Chairman and the Secretary are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and the eleven thousand (11,000) compartment A shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Sole Shareholder.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Creation of a new class of compartment B shares and a new class of compartment C shares;
2. Redesignation of (i) one thousand (1,000) ordinary shares into one thousand (1,000) compartment B shares, and (ii) one thousand (1,000) ordinary shares into one thousand (1,000) compartment C shares;
3. Subsequent amendment and restatement of the article 5.1 of the Articles which shall read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into (i) eighteen thousand (18,000) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Ordinary Shares), (ii) eleven thousand (11,000) compartment A shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Compartment A Shares), (iii) one thousand (1,000) compartment B shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form

(the Compartment B Shares), and (iv) one thousand (1,000) compartment C shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Compartment C Shares), in each case all subscribed and fully paid-up. The Compartment A Shares, the Compartment B Shares and the Compartment C Shares are exclusively allocated to, respectively, the compartment A of the Company (Compartment A), the compartment B of the Company (Compartment B), and the compartment C of the Company (Compartment C)."

4. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined, the Sole Shareholder unanimously resolves and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of compartment B shares (the Compartment B Shares) and a new class of compartment C shares (the Compartment C Shares) in the share capital of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate (i) one thousand (1,000) Ordinary Shares into one thousand (1,000) Compartment B Shares, and (ii) one thousand (1,000) Ordinary Shares into one thousand (1,000) Compartment C Shares.

The Sole Shareholder resolves to record that, as a consequence, the shares of the Company are designated as follows:

- eighteen thousand (18,000) Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form;
- eleven thousand (11,000) compartment A shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form
- one thousand (1,000) Compartment B Shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form; and
- one thousand (1,000) Compartment C Shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form.

Third resolution

Further to the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the article 5.1 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into (i) eighteen thousand (18,000) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Ordinary Shares), (ii) eleven thousand (11,000) compartment A shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Compartment A Shares), (iii) one thousand (1,000) compartment B shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Compartment B Shares), and (iv) one thousand (1,000) compartment C shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Compartment C Shares), in each case all subscribed and fully paid-up. The Compartment A Shares, the Compartment B Shares and the Compartment C Shares are exclusively allocated to, respectively, the compartment A of the Company (Compartment A), the compartment B of the Company (Compartment B), and the compartment C of the Company (Compartment C)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any director of the Company, acting and signing individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the newly classes of shares in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de LDIGTL S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 151.286 (la Société). La Société a été constituée le 12 janvier 2010 suivant un acte de Maître

Henri Hellinckx, précité, qui n'a pas été encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis ce jour.

L'Assemblée est présidée par Xavier Guzman, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme Secrétaire, Antoine Fortier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

Le Président et le Secrétaire sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence indique que vingt mille (20.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et les onze mille (11.000) actions de compartiment A, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse statuer valablement sur tous les points de l'ordre de jour dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions de compartiment B et d'une nouvelle classe d'actions de compartiment C;
2. Nouvelle dénomination de (i) mille (1.000) actions ordinaires en mille (1.000) actions de compartiment B, et de (ii) mille (1.000) actions ordinaires en mille (1.000) actions de compartiment C;
3. Modification subséquente et reformulation de l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par (i) dix-huit mille (18.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions Ordinaires), (ii) onze mille (11.000) actions de compartiment A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment A), (iii) mille (1.000) actions de compartiment B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment B), et (iv) mille (1.000) actions de compartiment C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment C), dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de Compartiment A, les Actions de Compartiment B et les Actions de Compartiment C sont exclusivement affectées, respectivement, au compartiment A de la Société (Compartiment A), au compartiment B de la Société (Compartiment B), et au compartiment C de la Société (Compartiment C)."

4. Divers.

Après examen approfondi de l'ordre du jour ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide à l'unanimité et prie le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer une nouvelle classe d'actions de compartiment B (les Actions de Compartiment B) et une nouvelle classe d'actions de compartiment C (les Actions de Compartiment C) dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renommer (i) mille (1.000) Actions Ordinaires en mille (1.000) Actions de Compartiment B, et (ii) mille (1.000) Actions Ordinaires en mille (1.000) Actions de Compartiment C.

L'Actionnaire Unique décide d'enregistrer que, en conséquence, les actions de la Société sont désignées comme suit:

- dix-huit mille (18.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative;
- onze mille (11.000) actions de compartiment A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative;
- mille (1.000) Actions de Compartiment B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative; et
- mille (1.000) Actions de Compartiment C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique décide de modifier et de reformuler l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par (i) dix-huit mille (18.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions Ordinaires), (ii)

onze mille (11.000) actions de compartiment A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment A), (iii) mille (1.000) actions de compartiment B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment B), et (iv) mille (1.000) actions de compartiment C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment C), dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de Compartiment A, les Actions de Compartiment B et les Actions de Compartiment C sont exclusivement affectées, respectivement, au compartiment A de la Société (Compartiment A), au compartiment B de la Société (Compartiment B), et au compartiment C de la Société (Compartiment C)."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et pouvoir et autorisation accordés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles classes d'actions dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: X. GUZMAN, A. FORTIER, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10736. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010039190/173.

(100038383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Adon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.175.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour la société

Me Fernand ENTRINGER

Administrateur

Référence de publication: 2010036794/13.

(100035696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Il résulte des Résolutions des Actionnaires de la société Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l. en date 25 février 2010 que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1) Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise suivant à compter du 25 février 2010 pour une durée indéterminée:

- Yves Wallers né le 31 juillet 1962 à Ettelbruck au Luxembourg et ayant pour adresse 20 rue Jean Melsen L-9142 Burden, Luxembourg.

2) Veuillez également noter que le mandat du Réviseur d'entreprise suivant est expiré:

- Marc Liesch né le 22 juillet 1954 au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010037179/21.

(100035506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037711/10.

(100036238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Berg Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036792/10.

(100035990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Agile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010036793/10.

(100035583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Solucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 13.979.

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLUCOM S.A.", avec siège social à L-3201 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 224 du 19 octobre 1976, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2467 du 18 décembre 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.979.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe TYCHON, administrateur, demeurant à B-4450 Slins, 752, rue Provinciale.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne SCHAMING, salariée, demeurant à B-6700 Arlon, 36, rue du Castel.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Mise en liquidation de la société;

2) Nomination d'un liquidateur.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social d'un million sept cent dix mille euros (EUR 1.710.000.-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- La société anonyme de droit belge SITA BELGIUM, avec siège social à B-1180 Bruxelles, rue Gatti de Gamond, 254, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0403316397.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Philippe TYCHON, Christophe HOELTGEN, Fabienne SCHAMING, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mars 2010. Relation: LAC/2010/9668. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010038198/80.

(100037133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036486/14.

(100035267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036487/14.

(100035264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis UK LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036489/14.

(100035260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Matières Grises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 89.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036479/10.

(100035204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010036784/10.

(100035982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010036490/14.

(100035259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.875.

L'an deux mille dix,

Le quatre mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Damien MAX, employé privé, demeurant à F-57330 Escherange, 23, route de Rochonvillers,
Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur Damien MAX, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MAX-AGRI S.à r.l.", ayant son siège social à L-5692 Elvange, 2, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 2 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 720 du 8 juillet 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 93.875, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2- L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet les travaux agricoles et les prestations de services dans le domaine agricole, ainsi que le commerce en gros ou en détail de produits ou de matériels agricoles.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer."

3.- L'associé unique décide de porter à deux le nombre de gérants de la société, et de nommer gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaston MAX, retraité, né à Thionville (France), le 28 septembre 1948, demeurant à F-57100 Garche, 1, Chemin du Moulin.

Le gérant en exercice Monsieur Damien MAX, prénommé, est nommé aux fonctions de gérant technique de la société.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: D. Max, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2010. Relation: LAC/2010/10320. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037488/44.

(100036401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

ProLogis Spain IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036491/14.

(100035257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis Spain IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036492/14.

(100035255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

HBI Delta GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.364.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45835 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036709/12.

(100035650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis Spain IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010036493/14.

(100035253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis Spain IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036494/14.

(100035252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.947.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57977 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036710/12.

(100035756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis ITALY XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036495/14.

(100035251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis UK LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036496/14.

(100035300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis UK LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036497/14.

(100035297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.855.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57981 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036711/12.

(100035761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis UK XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036498/14.

(100035296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XXVIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036499/14.

(100035294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis Poland XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036500/14.

(100035293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57982 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036713/12.

(100035769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis France XXIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036501/14.

(100035291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036502/14.

(100035290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036503/14.

(100035289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57983 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036714/12.

(100035775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis France XLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036504/14.

(100035287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036505/14.

(100035286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

- "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 January 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 January 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500.-), so as to raise it from its present amount of six million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 6,175,000.-) up to seven million four hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,412,500.-), by the issue of one hundred and twenty-three million seven hundred fifty thousand (123,750,000) class G shares, (referred as the "New G Shares"), each such New G Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by the existing shareholder "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", prenamed, for a global amount of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500.-) (the "Contribution in Kind").

All the one hundred and twenty-three million seven hundred fifty thousand (123,750,000) New G Shares, are subscribed by "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", and paid up by the Contribution in Kind.

The total contribution of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a result of the above capital increase, the shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at seven million four hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,412,500.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "F Shares") and (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares and the F Shares, as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 janvier 2010.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 janvier 2010.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

- "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

- "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de "AI Global Investments S.à r.l" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 janvier 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500,-), afin de le porter de son montant actuel de six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 6.175.000,-) jusqu'à sept millions quatre cent douze mille cinq cents Euros (EUR 7.412.500,-), par l'émission de cent vingt-trois millions sept cent cinquante mille (123.750.000) parts sociales de catégorie G (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par l'associé existant Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., prénommé, pour un montant global d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500,-) ("Apport en Nature").

L'ensemble des cent vingt-trois millions sept cent cinquante mille (123.750.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G sont entièrement souscrites par Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., prénommée, et payées par l'Apport en Nature.

L'apport global d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions quatre cent douze mille cinq cents Euros (EUR 7.412.500,-) divisé en (i) cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), (ii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), (iii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), (vi) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") et (vii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J ("Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E comme les "Parts Sociales").

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: EAC/2010/1296. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037491/193.

(100036444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

In the year two thousand and seven, on twenty-sixth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Kaslion S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.161 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated of the notary pre-named on 18 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2044 dated 31 October 2006, page 98101.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed drawn up by the notary, Maître Henry Hellinckx on 28 September 2006, not yet published.

The meeting is conducted by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, proxy holder, who requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class A shares (the "Class A Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class B shares (the "Class B Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class C shares (the "Class C Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class D shares (the "Class D Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class E shares (the "Class E Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class F shares (the "Class F Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class G shares (the "Class G Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class H shares (the "Class H Shares"), 36,401 (thirty-six thousand four hundred and one) class I shares (the "Class I Shares") and 36,391 (thirty-six thousand three hundred and ninety-one) class J shares (the "Class J Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in-advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to correct the third resolution of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 further to material errors.

2. Decision to amend article 19 of the Articles.

3. Decision to delete (further to the resolution above) article 7.1 of the Articles which entitled the Shareholders to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares that have been issued.

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

By deed enacted on 28 September 2006 by the notary Hellinckx, pre-named, the shareholders of the Luxembourg private limited liability company Kaslion S.à r.l., having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.161 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated of the notary pre-named on 18 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2044 dated 31 October 2006, page 98101 resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,087,500 (nine millions eighty-seven thousand five hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 9,100,000 (nine millions one hundred thousand Euros) by the creation and issue of 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class A Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class B Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class C Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class D Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class E Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class F Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class G Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class H Shares, 36,351 (thirty-six thousand three hundred fifty-one) Class I Shares and 36,341 (thirty-six thousand three hundred forty-one) Class J Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

It results of later verifications that material errors occurred in the third resolution which are as follows:

1) on page 8 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006:

- "SILVER LAKE TECHNOLOGY INVESTORS II CAYMAN NXP, L.P., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 4,321 Class A Shares, 4,321 Class B Shares, 4,321 Class C Shares, 4,321 Class D Shares, 4,321 Class E Shares, 4,321 Class F Shares, 4,321 Class G Shares, 4,321 Class H Shares, 4,321 Class I Shares and 4,320 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 1,080,225 (one million and eighty thousand two hundred and twenty-five Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 1,080,225 (one million and eighty thousand two hundred and twenty-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it".

- "SILVER LAKE PARTNERS II CAYMAN, L.P., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 19 Class A Shares, 19 Class B Shares, 19 Class C Shares, 19 Class D Shares, 19 Class E Shares, 19 Class F Shares, 19 Class G Shares, 19 Class H Shares, 19 Class I Shares and 16 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 4,675 (four thousand six hundred and seventy-five Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 4,675 (four thousand six hundred and seventy-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 28 September 2006, the third resolution on page 8 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 shall now read as follows:

- "SLP II Cayman NXP, Ltd., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 4,321 Class A Shares, 4,321 Class B Shares, 4,321 Class C Shares, 4,321 Class D Shares, 4,321 Class E Shares, 4,321 Class F Shares, 4,321 Class G Shares, 4,321 Class H Shares, 4,321 Class I Shares and 4,320 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 1,080,225 (one million and eighty thousand two hundred and twenty-five Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 1,080,225 (one million and eighty thousand two hundred and twenty-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

- "SLTI II Cayman NXP, L.P., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 19 Class A Shares, 19 Class B Shares, 19 Class C Shares, 19 Class D Shares, 19 Class E Shares, 19 Class F Shares, 19 Class G Shares, 19 Class H Shares, 19 Class I Shares and 16 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 4,675 (four thousand six hundred and seventy-five Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 4,675 (four thousand six hundred and seventy-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

2) on page 3 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 further to material errors which are as follows:

- "KKR NXP (European II) Limited, duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 5,043 Class A Shares, 5,043 Class B Shares, 5,043 Class C Shares, 5,043 Class D Shares, 5,043 Class E Shares, 5,043 Class F Shares, 5,043 Class G Shares, 5,043 Class H Shares, 5,043 Class I Shares and 5,039 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 1,260,650 (one million two hundred sixty thousand six hundred fifty Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 1,260,650 (one million two hundred sixty thousand six hundred fifty Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it".

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 28 September 2006, the third resolution on page 3 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 shall now read as follows:

- "KKR NXP (European II) Limited, duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 5,043 Class A Shares, 5,043 Class B Shares, 5,043 Class C Shares, 5,043 Class D Shares, 5,043 Class E Shares, 5,043 Class F Shares, 5,043 Class G Shares, 5,043 Class H Shares, 5,043 Class I Shares and 5,039 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 1,260,650 (one million two hundred sixty thousand six hundred fifty Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 1,260,650 (one million two hundred sixty thousand six hundred fifty Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it".

3) on page 4 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 further to material errors which are as follows:

- "AlpInvest Partners CSI Lion C. V., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 2,020 Class A Shares, 2,020 Class B Shares, 2,020 Class C Shares, 2,020 Class D Shares, 2,020, Class E Shares,

2,020 Class F Shares, 2,020 Class G Shares, 2,020 Class H Shares, 2,020 Class I Shares and 2,024 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 505,100 (five hundred five thousand one hundred Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 505,100 (five hundred five thousand one hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 28 September 2006, the third resolution on page 4 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 shall now read as follows:

- "AlInvest Partners CSI 2006 Lion C. V., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 2,020 Class A Shares, 2,020 Class B Shares, 2,020 Class C Shares, 2,020 Class D Shares, 2,020 Class E Shares, 2,020 Class F Shares, 2,020 Class G Shares, 2,020 Class H Shares, 2,020 Class I Shares and 2,024 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 505,100 (five hundred five thousand one hundred Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 505,100 (five hundred five thousand one hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

4) on page 5 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 further to material errors which are as follows:

- "Apax NXP VI A L.P., duly represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 3,135 Class A Shares, 3,135 Class B Shares, 3,135 Class C Shares, 3,135 Class D Shares, 3,135 Class E Shares, 3,135 Class F Shares, 3,135 Class G Shares, 3,135 Class H Shares and 3,133 Class I Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 783,700 (seven hundred eighty-three thousand seven hundred Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 783,700 (seven hundred eighty-three thousand seven hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 28 September 2006, the third resolution on page 5 of the text of the shareholders resolutions of the Company held on 28 September 2006 shall now read as follows:

- "Apax NXP V A L.P., duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2006, declares to subscribe to 3,135 Class A Shares, 3,135 Class B Shares, 3,135 Class C Shares, 3,135 Class D Shares, 3,135 Class E Shares, 3,135 Class F Shares, 3,135 Class G Shares, 3,135 Class H Shares, 3,135 Class I Shares and 3,133 Class J Shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total subscription price of EUR 783,700 (seven hundred eighty-three thousand seven hundred Euros), which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 783,700 (seven hundred eighty-three thousand seven hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 19 of the Articles which shall now read as follow:

"**Art. 19. Distribution right of Shares.**"The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, cost, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the 1915 Law, that the excess be distributed to the shareholders as follows:

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and/or Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G and/or Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and/or Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution,

if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, and/or Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D and/or Class E.

In the case where there shall no longer be any Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C and/or Class D.

In the case where there shall no longer be any Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C.

In the case where there shall no longer be any Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, and/or Class B.

In the case where there shall no longer be any Class C, Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A.

In the case where there shall no longer be any Class B, Class C, Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any. "

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to delete (further to the resolution above) article 7.1 of the Articles which entitled the Shareholders to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares that have been issued.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Kaslion S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.119.161 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), sous le numéro 2044 en date du 31 octobre 2006, page 98101 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 28 septembre 2006 par le notaire Maître Henri Hellinckx, et non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est conduite par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire, qui requiert le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par leur représentant et le notaire. La-dite liste et les procurations «ne varietur» seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste présence que 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie A (les "Parts de Catégorie A"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie B (les "Parts de Catégorie B"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie C (les "Parts de Catégorie C"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie D (les "Parts de Catégorie D"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie E (les "Parts de Catégorie E"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie F (les "Parts de Catégorie F"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie G (les "Parts de Catégorie G"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie H (les "Parts de Catégorie H"), 36.401 (trente-six mille quatre cent une) parts de catégorie I (les "Parts de Catégorie I") et 36.391 (trente-six mille trois cent quatre-vingt onze) parts de catégorie J (les "Parts de Catégorie J") toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de corriger la troisième résolution des résolutions des associés de la Société tenues le 28 septembre 2006 suite à des erreurs matérielles.

2. Décision d'amender l'article 19 des Statuts.

3. Décision d'effacer (suite à la résolution précédente) l'article 7.1 des Statuts qui octroie aux associés une fraction des biens et profits de la Société en proportion direct avec le nombre de parts qui ont été émises.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu d'un acte notarié du 28 septembre 2006 par le notaire Maître Henri Hellinckx, précité, les associées de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Kaslion S.à r.l., ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.119.161 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), sous le numéro 2044 en date du 31 octobre 2006, page 98101 décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.087.500 (neuf million quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro) pour le porter de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à EUR 9.100.000 (neuf million cent mille Euro) par la création et l'émission de 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie A, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie B, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie C, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie D, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie E, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie F, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie G, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie H, 36.351 (trente-six mille trois cent cinquante et un) Parts de Catégorie I et 36.341 (trente-six mille trois cent quarante et un) Parts de Catégorie J toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), pour être souscrites et totalement payées par un apport en numéraire.

Il ressort de vérifications ultérieures que des erreurs matérielles sont survenues dans la troisième résolution qui sont comme suit:

1) page 8 du texte des résolutions de la Société en date du 28 septembre 2006:

- " SILVER LAKE TECHNOLOGY INVESTORS II CAYMAN NXP, L.P., dûment représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 4.321 Parts de Catégorie A, 4.321 Parts de Catégorie B, 4.321 Parts de Catégorie C, 4.321 Parts de Catégorie D, 4.321 Parts de Catégorie E, 4.321 Parts de Catégorie F, 4.321 Parts de Catégorie G, 4.321 Parts de Catégorie H, 4.321 Parts de Catégorie I, 4.320 Parts de Catégorie J toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), pour un montant total de EUR 1.080.225 (un million quatre-vingt mille deux cent vingt cinq Euro), qui a été entièrement payée par un apport en numéraire de telle façon que les EUR 1.080.225 (un million quatre-vingt mille deux cent vingt cinq Euro) sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve d'une telle action a été dûment donnée au notaire qui l'a expressément reconnu.

- "SILVER LAKE PARTNERS II CAYMAN, L.P., dûment représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 19 Parts de Catégorie A, 19 Parts de Catégorie B, 19 Parts de Catégorie C, 19 Parts de Catégorie D, 19 Parts de Catégorie E, 19 Parts de Catégorie F, 19 Parts de Catégorie G, 19 Parts de Catégorie H, 19 Parts de Catégorie I, 19 Parts de Catégorie J toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), pour un montant total de EUR 4.675 (quatre mille six cent soixante-quinze Euro), qui a été entièrement payée par un apport en numéraire de telle façon que les EUR 4.675 (quatre mille six cent soixante-quinze Euro) sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve d'une telle action a été dûment donnée au notaire qui l'a expressément reconnu."

Après les corrections qui doivent avoir un effet rétroactif au 28 septembre 2006, la troisième résolution à la page 8 du texte des résolutions des associés de la Société tenues le 28 septembre 2006, doit maintenant être lue comme suit:

- "SLP II Cayman NXP, L.t.d., dûment représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 4.321 Parts de Catégorie A, 4.321 Parts de Catégorie B, 4.321 Parts de Catégorie C, 4.321 Parts de Catégorie D, 4.321 Parts de Catégorie E, 4.321 Parts de Catégorie F, 4.321 Parts de Catégorie G, 4.321 Parts de Catégorie H, 4.321 Parts de Catégorie I, 4.320 Parts de Catégorie J toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), pour un montant total de EUR 1.080.225 (un million quatre-vingt mille deux cent vingt-cinq Euro), qui a été entièrement payée par un apport en numéraire de telle façon que les EUR 1.080.225 (un million quatre-vingt mille deux cent vingt-cinq Euro) sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve d'une telle action a été dûment donnée au notaire qui l'a expressément reconnu.

- "SLTI II Cayman NXP L.P., dûment représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 19 Parts de Catégorie A, 19 Parts de Catégorie B, 19 Parts de Catégorie C, 19 Parts de Catégorie D, 19 Parts de Catégorie E, 19 Parts de Catégorie F, 19 Parts de Catégorie G, 19 Parts de Catégorie H, 19 Parts de Catégorie I, 19 Parts de Catégorie J toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), pour un montant total de EUR 4.675 (quatre mille six cent soixante-quinze Euro), qui a été entièrement payée par un apport en numéraire de telle façon que EUR 4.675 (quatre mille six cent soixante-quinze Euro) sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve d'une telle action a été dûment donnée au notaire qui l'a expressément reconnu."

2) page 3 du texte des résolutions de la Société en date du 28 septembre 2006 suite à des erreurs matérielles qui sont les suivantes:

- "KKR NXP (European II) Limited, dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 5.043 Parts Sociales de Classe A, 5.043 Parts Sociales de Classe B, 5.043 Parts Sociales de Classe C, 5.043 Parts Sociales de Classe D, 5.043 Parts Sociales de Classe E, 5.043 Parts Sociales de Classe F, 5.043 Parts Sociales de Classe G, 5.043 Parts Sociales de Classe H, 5.043 Parts Sociales de Classe I et 5.039 Parts Sociales de Classe I de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 1.260.650 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de EUR 1.260.650 est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

Après les corrections qui doivent avoir un effet rétroactif au 28 septembre 2006, la troisième résolution à la page 3 du texte des résolutions des associés de la Société tenues le 28 septembre 2006, doit maintenant être lue comme suit:

- "KKR NXP (European II) Limited, dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 5.043 Parts Sociales de Classe A, 5.043 Parts Sociales de Classe B, 5.043 Parts Sociales de Classe C, 5.043 Parts Sociales de Classe D, 5.043 Parts Sociales de Classe E, 5.043 Parts Sociales de Classe F, 5.043 Parts Sociales de Classe G, 5.043 Parts Sociales de Classe H, 5.043 Parts Sociales de Classe I et 5.039 Parts Sociales de Classe J de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 1.260.650 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de EUR 1.260.650 est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

3) page 4 du texte des résolutions de la Société en date du 28 septembre 2006 suite à des erreurs matérielles qui sont les suivantes:

- "AlpInvest Partners CSI Lion C.V., dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 2.020 Parts Sociales de Classe A, 2.020 Parts Sociales de Classe B, 2.020 Parts Sociales de Classe C, 2.020 Parts Sociales de Classe D, 2.020 Parts Sociales de Classe E, 2.020 Parts Sociales de Classe F, 2.020 Parts Sociales de Classe G, 2.020 Parts Sociales de Classe H, 2.020 Parts Sociales de Classe I et 2.020 Parts Sociales de Classe J de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 505.100 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de 505.100 EUR est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

Après les corrections qui doivent avoir un effet rétroactif au 28 septembre 2006, la troisième résolution à la page 4 du texte des résolutions des associés de la Société tenues le 28 septembre 2006, doit maintenant être lue comme suit:

- "AlpInvest Partners CSI 2006 Lion C.V., dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 2.020 Parts Sociales de Classe A, 2.020 Parts Sociales de Classe B, 2.020 Parts Sociales de Classe C, 2.020 Parts Sociales de Classe D, 2.020 Parts Sociales de Classe E, 2.020 Parts Sociales de Classe F, 2.020 Parts Sociales de Classe G, 2.020 Parts Sociales de Classe H, 2.020 Parts Sociales de Classe I et 2.020 Parts Sociales de Classe J de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 505.100 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de 505.100 EUR est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

4) page 5 du texte des résolutions de la Société en date du 28 septembre 2006 suite à des erreurs matérielles qui sont les suivantes:

- "Apax NXP VI A L.P., dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 3.135 Parts Sociales de Classe A, 3.135 Parts Sociales de Classe B, 3.135 Parts Sociales de Classe C, 3.135 Parts Sociales de Classe D, 3.135 Parts Sociales de Classe E, 3.135 Parts Sociales de Classe F, 3.135 Parts Sociales de Classe G, 3.135 Parts Sociales de Classe H et 3.133 Parts Sociales de Classe I de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 783.700 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de 783.700 EUR est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

Après les corrections qui doivent avoir un effet rétroactif au 28 septembre 2006, la troisième résolution à la page 5 du texte des résolutions des associés de la Société tenues le 28 septembre 2006, doit maintenant être lue comme suit:

- "Apax NXP VI A L.P., dûment représentée par Patrick Van Hees, juriste résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2006, déclare souscrire à 3.135 Parts Sociales de Classe A, 3.135 Parts Sociales de Classe B, 3.135 Parts Sociales de Classe C, 3.135 Parts Sociales de Classe D, 3.135 Parts Sociales de Classe E, 3.135 Parts Sociales de Classe F, 3.135 Parts Sociales de Classe G, 3.135 Parts Sociales de Classe H, 3.135 Parts Sociales de Classe I et 3.133 Parts Sociales de Classe J de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune pour un total de souscription de 783.700 EUR, qui ont été intégralement libérés par apport en numéraire de telle façon que le montant de 783.700 EUR est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 19 des Statuts qui doit maintenant être lu comme suit:

" **Art. 19. Droit de distribution des Parts.** "Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera, à la majorité des voix, d'après la loi de 1915, que les fonds disponibles seront distribués entre les associés comme suit:

Les détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, et/ou I auront le droit de recevoir, au prorata, des dividendes privilégiés représentant 0,2% de la valeur nominale des parts émises par la Société. Après le paiement de ces dividendes privilégiés, tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, seront payés aux détenteurs de parts de Catégorie J.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie I se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, et/ou de Catégorie H.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J et de Catégorie I dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie H se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, et/ou de Catégorie G.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J, de Catégorie I et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie G se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E et/ou de Catégorie F.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie H, de Catégorie G dans la Société, les détenteurs de Parts de Catégorie F se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D et/ou de Catégorie E.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie G, de Catégorie F et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie E se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et/ou de Catégorie D.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie G, de Catégorie F, de Catégorie E et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de Parts de Catégorie D se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie G, de Catégorie F, de Catégorie E, de Catégorie D et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de Parts de Catégorie C se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A et/ou de Catégorie B.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie G, de Catégorie F, de Catégorie E, de Catégorie D et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie B se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A.

Dans le cas où il n'y aurait plus aucun détenteur de parts de Catégorie J, de Catégorie I, de Catégorie G, de Catégorie F, de Catégorie E, de Catégorie D, de Catégorie C, de Catégorie B et de Catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts de Catégorie A se verront le droit de recevoir tous les revenus restants disponibles pour distribution dans la société, le cas échéant, après le paiement au prorata des dividendes privilégiés aux détenteurs de Parts de Catégorie A, le cas échéant."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'effacer (suite à la résolution précédente) l'article 7.1 des Statuts qui octroie aux associés une fraction des biens et profits de la Société en proportion direct avec le nombre de parts qui ont été émises.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2007. Vol 157s fol 69 case 6. Reçu douze euros 12.- EUR

Le Receveur (signé): J. MULLER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 16 février 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010037522/436.

(100036840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.988,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

In the year two thousand ten, on the twenty fourth day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company,

Here represented by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed ne varietur by the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The "Company" is CD&R Osprey Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 17 December 2009, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 150.417 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 258, page 12342 dated 5 February 2010 and have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the currency of the share capital of the Company from Euro to GBP using the agreed exchange rate dated as of 22 February 2010, being EUR 1 = GBP 0.8791.

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the Sole Shareholder decides that the share capital of the Company shall amount to ten thousand nine hundred eighty-eight British Pounds (GBP 10,988.-), represented by one million ninety-eight thousand eight hundred (1,098,800) shares having each a nominal value of one penny (GBP 0.01) and an amount of seventy-five pence (GBP 0.75) allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" Art. 5.

5.1. The corporate capital is fixed at ten thousand nine hundred eighty-eight British Pounds (GBP 10,988.-) represented by one million ninety-eight thousand eight hundred (1,098,800) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., une exempted limited partnership constituée selon les lois des Iles Caymans, dont le siège sociale est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands ("Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société.

Représentée aux présentes par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique, devra rester annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La "Société" est CD&R Osprey Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 17 décembre 2009, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.417 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 258, page 12342 daté du 5 février 2010.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro vers la Livre Britannique sur la base du cours de change convenu en date 22 février 2010, étant de EUR 1 = GBP 0,8791.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide que le capital social de la Société sera fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt huit Livres Sterling (GBP 10.988) représenté par un million quatre-vingt-dix huit mille huit cents (1.098.800) parts sociales, d'une valeur d'un penny (GBP 0,01) chacune, plus un montant de soixante-quinze pence (GBP 0,75) alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des Statuts est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt huit Livres Sterling (GBP 10.988) représenté par un million quatre-vingt-dix huit mille huit cents (1.098.800) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille Euro.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8575. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036963/104.

(100035861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57984 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036715/12.

(100035782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Nirvana Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.238.

Société constituée le 10 décembre 1996 par-devant Maître HELLINCKX Camille, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°101 du 03.03.1997.

Messieurs DE BERNARDI Alexis, DONATI Régis et HEITZ Jean-Marc, administrateurs, ainsi que Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société NIRVANA HOLDING S.A. établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 8 mars 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036514/15.

(100034905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Garda Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.330,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.880.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth of March.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GW Investments S.a r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on March 9, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Garda Capital S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at sixty-eight thousand, three hundred and thirty US Dollars (USD 68,330.-) represented by sixty-eight thousand, three hundred and thirty (68,330) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of at least one Category A Manager and at least one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on February 1st and ends on January 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on January 31, 2011.

Subscription - Payment

All the sixty-eight thousand, three hundred and thirty (68.330) shares have been subscribed by GW Investments S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of sixty-eight thousand, three hundred and thirty US Dollars (USD 68,330.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at five (5).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Stéphane Crétier, Canadian national, born in Montréal, Canada, on August 8, 1963, having his address at 1390 Barré Street, Montréal, Québec, H3C 1N4, Canada; and

* Mr. Pierre-Hubert Séguin, Canadian national, born in Montréal, Canada, on November 26, 1970, having his address at 3030 boulevard Le Carrefour, suite 1002, Laval, Québec, H7T 2P5, Canada.

- Category B Managers:

* Mr. Bruno Beernaerts, Belgian national, born in Belgium, on November 4, 1963, having his address at 37, avenue Alphonse München, L-2172, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr. Patrick Moinet, Belgian national, born in Belgium, on June 6, 1975, having his address at 37, avenue Alphonse München, L-2172, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Mr. Alain Lam, Luxembourg national, born in the Republic of Mauritius, on February 28, 1969, having his address at 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531, Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Appoint the following persons as Company's day-to-day Managers:

- Mr. Bruno Beernaerts, prenamed;
- Mr. Patrick Moinet, prenamed; and
- Mr. Alain Lam, prenamed.

The duration of the day-to-day Managers' mandate is unlimited.

4. Determine the address of the Company at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing company, represented as said before, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Companies appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GW Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par les lois de Luxembourg, et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Garda Capital S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à soixante-huit mille, trois cent trente Dollars Américains (USD 68.330,-) représenté par soixante-huit mille, trois cent trente (68.330) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de catégorie A et d'au moins un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(e).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 janvier 2011.

Souscription - Libération

Toutes les soixante-huit mille, trois cent trente (68.330) parts sociales ont été souscrites par GW Investments S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-huit mille, trois cent trente Dollars Américains (USD 68.330,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

38632

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Gérants de catégorie A:

* M. Stéphane Crétier, de nationalité canadienne, né à Montréal, Canada, le 8 août 1963, et ayant son adresse au 1390 Barré Street, Montreal, Québec, H3C 1N4, Canada; et

* M. Pierre-Hubert Séguin, de nationalité canadienne, né à Montréal, Canada, le 26 novembre 1970, et ayant son adresse au 3030 boulevard Le Carrefour, bureau 1002, Laval, Québec, H7T 2P5, Canada.

- Gérants de catégorie B:

* M. Bruno Beernaerts, de nationalité Belge, né en Belgique, le 4 novembre 1963, et ayant son adresse au 37, avenue Alphonse Munchen, L-2172, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Patrick Moinet, de nationalité Belge, né en Belgique, le 6 juin 1975, et ayant son adresse au 37, avenue Alphonse Munchen, L-2172, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Alain Lam, de nationalité Luxembourgeoise, né dans la république de l'île Maurice, le 28 février 1969, et ayant son adresse au 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531, Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants délégués à la gestion journalière de la Société:

- M. Bruno Beernaerts, prédesigné;

- M. Patrick Moinet, prédesigné; et

- M. Alain Lam, prédesigné.

La durée du mandat des Gérants délégués à la gestion journalière est illimitée.

4. Déterminer l'adresse du siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 11 mars 2010. Relation: ECH/2010/349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039165/521.

(100038948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Aura International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.043.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57913 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036716/12.

(100035789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fondation Luxembourg-El Salvador, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R.C.S. Luxembourg G 3.

Bilan au 31 décembre 2009

Approuvé par arrêté grand-ducal en date du 9 mai 2003.

Actif		Passif	
Comptes bancaires	€ 1.088.991,20	Capital initial	125.000,00
		Report	770.384,88
		Excédent	193.606,32
			<u>€ 1.088.991,20</u>

Compte résultats

Recettes	
Dons reçus	355.137,51
Cofinancement MAE - Projet El Jobal	242.852,18
Intérêts bancaires	7.495,47
	<u>€ 605.485,16</u>
Dépenses	
Contribution - Fondation La Sagrada Familia	158.323,13
Casa Madre de la Misericordia	21.390,61
Subvention étudiants	88.691,10
Population en détresse	49.983,56
Projet El Jobal	80.000,00
Fournisseurs salvadoriens	2.065,00
Frais d'administration	11.425,44
Excédent de l'exercice	193.606,32
	<u>€ 605.485,16</u>

Projet de budget 2010

Recettes présumées	
Report de l'exercice 2009	963.991,20
Cofinancement MAE - Projet El Jobal	240.000,00
Dons	225.000,00
Intérêts bancaires	11.008,80
	<u>€ 1.440.000,00</u>
Dépenses présumées	
Contribution - Fondation La Sagrada Familia	160.000,00
Casa Madre de la Misericordia	25.000,00
Subvention étudiants	80.000,00
Aide population en détresse	60.000,00
Frais d'administration	15.000,00
Projet El Jobal	400.000,00
Provision finalisation projet El Jobal	80.000,00
Réserve	620.000,00
	<u>€ 1.440.000,00</u>

Guy Scholer / Armand Trierweiler
Le Président / Le Trésorier

Référence de publication: 2010036511/49.

(100035012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, qui remplacent les versions déposées antérieurement

1) déposé au RCS le 22/01/2008 - LO80011076.05

2) déposé au RCS le 06/10/2008 - LO80147462.05

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010036863/15.

(100035659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.314.221,15.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.483.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2010.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010036914/17.

(100035403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WIHSA Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 18 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1202 of 20 December 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.572 (the "Corporation"). The articles of association of the Corporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 6 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1931 of 10 September 2007,

The meeting was declared open at 2.15 p.m. with Mr Jacques LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

To amend article 13 of the Corporation's Articles to the effect that the Corporation shall forthwith be bound by the joint signatures of any two directors or by the single or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors;

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 13 of the Corporation's Articles to the effect that the Corporation shall forthwith be bound by the joint signatures of any two directors or by the single or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. Said article shall from now on read as follows:

" **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 950.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.20 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WIHSA Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1202 du 20 décembre 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.572 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1931 en date du 10 septembre 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 2.15 heures sous la présidence de Me Jacques LOESCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 13 des Statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 950,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.LOESCH, N.GAUZES, R.BONNEAU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10039. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039222/111.

(100038937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Horcus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.861.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme European Consulting & Technical Assistance S.A. en abrégé ECTA établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57157 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg

2) La société anonyme KOMODITIS MKT Luxembourg, établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40 495 ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué GOUDSMIT & TANG, S.à r.l. la société à responsabilité limitée ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal elle-même ici représentée par son représentant permanent Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination "HORCUS S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration après autorisation de l'Assemblée Générale, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, valeurs mobilières, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties sur tous les actifs et droits à toute société ou entité dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques et tous know-how et brevets et autres droits se rattachant à ces droits ou pouvant les compléter.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à 31.000,- € (trente-et-un mille euros) divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- € (trois cent dix euros) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Forme des Actions. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

La cession d'actions à une personne qui n'est pas actionnaire est soumise à l'agrément de l'assemblée générale et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans son avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, en même temps que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés et les conditions de cette cession, notamment, le prix et l'engagement ferme et écrit du candidat cessionnaire d'acquiescer à ces conditions. Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit convoquer une assemblée générale laquelle statuera sur cet agrément.

Si l'assemblée générale donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement. Si l'assemblée générale refuse son agrément, les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption proportionnellement au nombre d'actions possédées sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la décision de l'assemblée générale sur la demande d'agrément, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions.

Le dividende de l'exercice en cours est réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date effective de la cession.

Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations des administrateurs représentés resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration. Toutefois, tous actes ou opérations dont les modalités et conséquences financières dépassent le montant du capital souscrit doivent être autorisés préalablement par l'assemblée générale.

Article 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer sous sa responsabilité la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice

des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société ou mettre un terme à toutes opérations ou actes engageant la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent également être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel doit être actionnaire ou administrateur de la société.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et paiement.

1) La société European Consulting & Technical Assistance S.A. en abrégé ECTA, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) La société KOMODITIS MKT Luxembourg prénommée, une action	1
Total des actions: cent actions	100

Toutes les ont été libérés à raison de 25% (vingt-cinq pourcent) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation.

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.400,- EUR

Assemblée générale extraordinaire.

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées. Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leurs mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

a) M. Bernard ZIMMER né le 25/10/1952 à Kinshasa demeurant professionnellement 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b) Mme Yamina BENALLAL née le 03/02/1971 à Thionville demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

c) Mme Isabelle DEHON née le 28/01/1975 Arlon demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45066

3) Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.ZIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10051. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039170/230.

(100038679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.